



6 mai 2026

Réunion de la commission rédaction du 29 avril 2026

Comment gagner la bataille de l'info en se privant de scoops ?

Veut-on gagner la bataille de l'information ? Ces dernières semaines, le journal a plutôt prouvé le contraire. En Normandie, les journalistes vivent très mal le fait d'avoir été empêchés de sortir une info. Ils avaient obtenu toutes les confirmations et recoupements nécessaires pour faire suite aux révélations des viols que Frédéric Pommier a subis enfant.

Malgré tout ce travail, la rédaction en chef ne leur a pas fait confiance : elle a préféré ne pas sortir leur article et attendre que l'info sorte ailleurs pour dégainer... Quel dommage ! On aurait pu publier les meilleures informations avant tout le monde.

Et, surtout, elle a choisi dans un premier temps de taire l'identité de l'ancien maire d'Alençon, désigné sans le nommer par notre confrère, mais parfaitement identifiable dans le livre.

« **On est très fiers, il n'y a pas eu d'erreur** », martèle la REC, qui se réfugie derrière la charte des faits divers. Une charte qui dit pourtant le contraire quand il s'agit de l'exception de notoriété pour publier un nom.

Résultat : on se contredit d'un jour à l'autre. Et au passage, on donne l'impression que l'on protège les puissants. Double jackpot !

Autre exemple d'incompréhension : le procès Sarkozy. Lorsque ce dernier a été mis en cause par son ancien mentor, Claude Guéant, qui a décidé de l'impliquer comme jamais, nous avons été le seul titre à ne pas avoir jugé bon d'en parler.

Selon la REC, ce serait à cause d'un manque de moyens pour suivre tout le procès en appel. Alors que le soir même, tous les talk-shows ne parlaient que de cela. Et bien pas chez nous. Ni le jour même. Ni le lendemain. Quelle crédibilité ?

À l'inverse, nous avons eu moins de pudeur et de frilosité concernant l'affaire de détention présumée de drogue par la députée européenne LFI Rima Hassan. Puisque, comme d'autres, nous avons repris une dépêche de l'AFP citant une source anonyme. Mais de 3MMC, drogue de synthèse, il n'y avait finalement pas. Oups !

Au moment où le journal traverse une crise existentielle, il promet de trancher dans les effectifs pour faire des économies, mais il reste tétanisé à l'idée de sortir des informations. Nos dirigeants cultivent encore cette vieille frilosité. On ne peut pas maintenir un double discours : puisque l'urgence nous l'impose, il faut arrêter de trouver des excuses pour ne pas sortir nos bonnes informations.

● **Collector, vraiment ?**

À l'occasion des 125 ans du Stade Rennais, la rédaction s'est mise en ordre de marche pour accompagner cet événement. Des pages spéciales avaient ainsi été proposées, avec des entretiens rares de François Pinault et François-Henri Pinault. Le jour J et jour de match, dans l'édition du 14-15 mars, à grand renfort d'affichette, Ouest-France annonçait un « **journal collector** ». En fait, il s'agissait d'une jaquette 4 pages avec un poster en centrale. Rien de vraiment exceptionnel, encore moins de collector. La Rec a admis que l'emploi du terme « **journal collector** » n'était sans doute pas opportun. Les lecteurs, eux, s'attendaient certainement à autre chose.

● **Une « simplification » des éditions en vue**

Un processus de « **simplification de la chaîne d'édition** » est en cours, explique la rédaction en chef. Différents chantiers sont en cours d'instruction : les éditions types de l'été ; le blocage de la pagination (sans toucher aux pages générales) ; la remise à plat des éditions et des alignements des éditions ; des fusions des éditions qui n'atteignent pas les 10 000 exemplaires ; le regroupement des infos services en fin d'édition ; le blocage des publicités à J-2 ; le blocage de la volumétrie des encarts promo ; la régionalisation du DOF pour la Bretagne et les Pays de la Loire. « **Ces chantiers sont en cours d'instruction, pour un atterrissage à l'automne, ou autour de l'automne** », explique la Rec. Après une année 2025-2026 bien chahutée côté coordination et secrétariat de rédaction, la suivante s'annonce dense elle aussi.

Les éditions qui pourraient être concernées par les fusions sont : Pays d'Auge, Loudéac, Quimperlé, Brest, Redon, Pornic-Pays de Retz, Nantes ville, Cholet et Les Sables-d'Olonne.

● **Grille pigiste DOF magazine, DOF toutes éditions : on améliore tout sauf les tarifs !**

Alors que la direction prévoit de transformer le DOF (transfert du bloc Culture-Loisirs du cahier Mag vers le cahier Actu), la rédaction en chef ne prévoit pas d'aligner la grille des tarifs de pige du cahier Mag sur les grilles toutes éditions. « **Ce n'est pas prévu** », indique-t-elle. Avant de préciser que « **la présentation des grilles va être revue** ».

● **Le chantier « contenu », suite**

Les ateliers sur la « mission d'information » suivent leur cours sur le plateau, assure la REC. Un document de synthèse de dix points sur la manière dont on doit traiter l'information nationale et internationale a été produit. En mai et juin, c'est au tour des services de s'emparer de ce document pour définir leurs priorités. « **Nous allons regarder aussi tout ce qui n'est pas journalistique, quel temps cela prend d'aller faire telle ou telle conférence par exemple.** » Les priorités éditoriales évoquées par la rédaction en chef sont la vidéo, le making off de l'info et angler plus fortement les sujets de T2 et de T3.

● **Des procédures contre Le Jarl**

Le très médiatique vateur rennais d'extrême droite Le Jarl ne se contente pas de « jouer » la police aux abords des établissements de nuit. Sur les réseaux sociaux, il a pris l'habitude de se mettre en scène, dans des vignettes stylisées, en lisant des journaux existants illustrés par de fausses unes. Y compris avec Ouest-France. Alertée, la rédaction en chef n'est pas restée les bras croisés. Une mise en demeure a été envoyée à l'influenceur pour demander le retrait des publications. « **Il y a des sujets de diffamation sur deux posts sur Instagram. Deux infractions pénales invocables pour fausse une ou délit de montage illicite et**

délit d'usurpation numérique. » Le journal envisage une plainte avec constitution de partie civile. « **Pour l'instant, on est les seuls à réagir.** »

En tout, « **on a 23 actions en justice qui sont engagées** » pour « **diffamation** », pour des « **attaques verbales** » ou « **violences contre**

les journalistes ». Un procès est programmé contre cinq internautes Reconquête !, mis en examen pour « **des injures par les réseaux sociaux** » contre une de nos journalistes après la parution d'un article. Une consigne : « **À chaque fois, il faut appeler la rédaction en chef.** »

Contactez-nous : snj@ouest-france.fr ou contact@snj-of.fr